

Délibération relative à l'

**Approbation du Schéma directeur révisé
du réseau des CCI de Poitou-Charentes**

L'article L711-8 du Code de commerce prévoit l'établissement par la CCI de région d'un schéma directeur qui définit le nombre et la circonscription des chambres territoriales.

En Poitou-Charentes, la dernière version du schéma directeur a été approuvée par l'Assemblée générale de la CCI Poitou-Charentes le 9 juin 2011. Ce schéma a été approuvé par arrêté ministériel le 27/10/2011.

Le 30 septembre 2013, les CCI de Cognac et d'Angoulême ont respectivement délibéré pour créer la CCI Charente, avec une délégation dont la circonscription reprend le territoire de l'actuelle CCI Cognac élargie au canton de Rouillac (siège de la délégation à Cognac).

Le schéma directeur du réseau des CCI de Poitou-Charentes a donc été révisé et soumis à l'assemblée générale de la CCI de région qui l'a adopté le 24 octobre 2013. Ces documents ont été adressés avant la séance.

***L'assemblée générale est appelée à se prononcer
sur ce schéma directeur révisé et son rapport annexe***

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 21 novembre 2013, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	28
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	15
Nombre de membres élus présents	16
Nombre de votants	16
Nombre de voix POUR	16
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Roland CAILLET

Jean-Claude DELAUNE

Vice-président Secrétaire

Président